

Conditions générales de vente, d'abonnement et de réabonnement

* Toutes nos ventes et tous nos abonnements et réabonnements sont soumis aux présentes conditions générales de vente, d'abonnement et de réabonnement qui prévalent sur toute autre condition même inscrite sur le bon de commande du client, sauf dérogation expresse de notre part portée sur nos factures.

* Par la réception et la signature de la facture pour "Reçus conformes" (en cas de vente) ou "Acceptation abonnement" (en cas d'abonnement), le client accepte toutes les conditions générales de vente et d'abonnement énoncées ci-après.

* Toute commande acceptée par nos services et annulée par le client engage sa responsabilité et l'oblige à prendre livraison des encyclopédies commandées ou à nous indemniser de nos débours (notamment les commissions payées aux attachés commerciaux) et notre manque à gagner.

1. Conditions de vente communes aux versions (papier, CD et Tablette Android)

* Les copies extraites des Encyclopédies acquises sont interdites sauf autorisation écrite par l'auteur.

* Sauf mention contraire expresse sur la facture, toutes nos factures de vente sont payables au comptant, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la date de livraison et de facturation, et toutes nos factures d'abonnement ou de réabonnement sont payables d'avance à la date de facturation de l'abonnement au plus tard dans les 10 jours qui suivent la date de facturation. En cas de retard de paiement, des intérêts calculés à un taux d'intérêt égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal seront appliqués.

* Les retours des Encyclopédies – papier, CD-Rom ou Tablette Android- facturés et certifiés "Reçus et conformes" ne sont pas acceptés.

* Toute commande reçue par nos services ne sera exécutée et ne peut être résiliée par l'acquéreur qu'après notre acceptation.

2. Conditions de vente spécifiques applicables aux encyclopédies en version papier

Les acquéreurs de nos encyclopédies en version papier reçoivent les encyclopédies de base acquises présentées dans des classeurs permettant leur mise à jour périodique.

3. Conditions de vente spécifiques applicables aux encyclopédies en version CD-Rom

* Les acquéreurs de nos encyclopédies en version CD reçoivent 1 seul CD contenant toutes les encyclopédies acquises. En vue de l'installation complète de ce CD, un code sera communiqué par nos services à l'acquéreur sur la base du code affiché sur son poste de travail lors du démarrage de l'installation du CD. Ce code déterminera les encyclopédies acquises à activer dans le CD.

* Sauf exception expresse sur la facture, l'acquéreur effectue lui-même l'installation du CD.

* Conformément à la législation en vigueur, les concessions d'utilisation accordées par les Publications Cabinet Salah AMAMOU sur ces CD n'entraînent aucun transfert de propriété au profit de l'utilisateur.

* L'utilisation de nos CD s'entend pour l'utilisateur sur 1 seul poste de travail. Des solutions d'utilisation "réseau" ou "intranet" sont possibles avec des tarifs réduits "réseau-intranet".

* En fonction des évolutions technologiques, les Publications Cabinet Salah AMAMOU se réserve le droit de faire évoluer la présentation et les fonctionnalités du logiciel de consultation et de recherche des encyclopédies proposées.

4. Conditions de vente spécifiques applicables aux encyclopédies en version Tablette Android

* Les acquéreurs de nos encyclopédies en version Tablette Android reçoivent les encyclopédies acquises installées sur Tablette fournie gratuitement.

* Conformément à la législation en vigueur, les concessions d'utilisation accordées par les Publications Cabinet Salah AMAMOU sur cette Tablette n'entraînent aucun transfert de propriété au profit de l'utilisateur.

*** En fonction des évolutions technologiques, les Publications Cabinet Salah AMAMOU se réserve le droit de faire évoluer la présentation (design) et les fonctionnalités du logiciel de consultation et de recherche, des encyclopédies installées sur la Tablette.**

5. Conditions d'abonnement et de réabonnement

*** L'abonnement au service de la mise à jour - version papier - comporte :**

- l'accès illimité à notre service "Consultation" pour toutes les questions écrites relevant des Encyclopédies acquises (juridique, fiscal, social ou comptable) avec toutefois cette observation que ce service ne couvre ni le Conseil ni les études de type, à titre d'exemple, : Quelle est la solution optimale à adopter pour cette situation ?, Quel conseil me donneriez-vous pour répondre à mon fournisseur ou client ? Comment établir un manuel de procédures ? Nous réaliser une étude de rentabilité, Nous communiquer les règles d'organisation de notre service Ressources humaines et les documents à établir pour son fonctionnement.

- trimestriellement, pour l'Encyclopédie Permanent du Droit des Affaires, l'Encyclopédie Permanent du Droit fiscal et du droit de douane, l'Encyclopédie Permanent du Droit social et semestriellement pour l'Encyclopédie Comptable Permanent : les nouveaux feuillets de mise à jour pour être encartés dans les Encyclopédies en remplacement des feuillets périmés ;

- mensuellement, en ce qui concerne exclusivement le Encyclopédie Permanent du Droit des Affaires : les Feuilles Rapides de mise à jour (bulletin d'information et de mise à jour provisoire) destinées à informer les abonnés des nouveautés législatives et réglementaires intervenues au cours du mois en attendant la mise à jour proprement dite du Encyclopédie Permanent du Droit des Affaires. Ces Feuilles comprennent également des études ponctuelles sur des questions déterminées tirées de la vie pratique des entreprises tunisiennes dont certaines soulevées par nos abonnés.

*** L'abonnement au service de la mise à jour - version CD-Rom - comporte l'envoi trimestriellement d'un nouveau CD-Rom contenant le(s) Encyclopédie(s), objet de l'abonnement, actualisé(s).**

*** L'abonnement au service de la mise à jour - version Tablette Android - comporte la mise à jour trimestrielle automatique via internet.**

*** Les réabonnements à la mise à jour des Encyclopédies se font par tacite reconduction pour toutes les versions sauf dénonciation par l'une des deux parties dans les 20 jours qui précèdent la fin de la période d'abonnement en cours.**